

En effectuant cette demande en ligne, vous déclarez :

- que vous avez répondu honnêtement à toutes les questions précédentes et que, si les questions concernent une autre personne, vous vous êtes assuré que les réponses données sont correctes et complètes :

- si vous n'avez pas rempli cette obligation de notification ou si vous ne l'avez pas fait complètement, l'assureur peut, dans les trente jours après en avoir pris connaissance, soit modifier le contrat d'assurance, soit le résilier en vertu de l'article 60 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances (ci-dessous, « L. Ass. ») ;

- si vous avez fourni délibérément des données incorrectes ou avez omis des données sur la base desquelles l'assureur n'aurait pas conclu le contrat d'assurance, celui-ci est réputé nul et non avenue en vertu de l'article 59 L. Ass. ;

- que vous souhaitez souscrire l'assurance avec la couverture et aux conditions décrites dans les conditions de police en vigueur ; celles-ci vous sont envoyées sur demande et vous les recevez en tout cas lors de la remise de la police ;

- que vous acceptez de vous voir proposer la carte d'assurance et l'Insurance Product Information Document (IPID) sur le site web avant de souscrire l'assurance ; la carte d'assurance est un document d'information pour les assurances dommages indiquant les caractéristiques principales de l'assurance ; la carte d'assurance est proposée à la page où figurent les conditions générales, notre déclaration finale et nos services ;

- que vous confirmez que le produit choisi, concernant le type d'assurance et ses principales caractéristiques, satisfait vos exigences et besoins en tant que consommateur et qu'Independer ne doit pas effectuer une étude de marché supplémentaire pour le risque que vous souhaitez assurer.

Conditions de police

Si vous avez coché la case et avez cliqué sur « finaliser ma demande », vous indiquez vouloir souscrire cette assurance aux conditions de police afférentes. Celles-ci sont énoncées sous l'aperçu des couvertures de l'assureur que vous avez choisi dans notre comparaison.

Résilier votre assurance

Vous voulez résilier l'assurance ? Dans ce cas, vous êtes tenu de nous en faire part par écrit (dans un courrier ou par e-mail) dans les quatorze jours suivant l'acceptation par votre assureur. Si, au cours de cette période, vous avez déclaré un sinistre qui est indemnisé par votre assurance auto selon les conditions en vigueur, vous ne pouvez plus résilier l'assurance.

Prime

Vous trouverez votre prime personnelle sur notre site web et dans l'offre. La prime est calculée sur la base des données fournies par vos soins. Elle est établie sous réserve de modifications (tarifaires), d'erreurs (de programmation) et d'acceptation définitive par l'assureur. La prime calculée comprend les taxes d'assurance et les frais d'administration. Si des frais de police uniques sont appliqués, ils seront présentés dans la comparaison. Les frais de police uniques ne sont pas compris dans cette prime.

Plaintes

Si vous n'êtes pas satisfait des services d'Independer, vous pouvez déposer une plainte chez elle. Ainsi, nous pouvons encore mieux adapter nos services à vos souhaits. Vous pouvez le faire via plaintes@independer.be. Votre plainte est alors transmise directement à une personne compétente, responsable du traitement de votre plainte.

Si vous avez une plainte à propos d'une banque ou d'un assureur, il vaut mieux vous adresser à l'entité concernée.

Si le traitement de votre plainte par Independer ou votre banque ou assureur n'est pas satisfaisant, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances. Rendez-vous sur <https://www.ombudsman.as/fr/mission/comment-introduire-une-plainte>. Si vous ne souhaitez pas faire appel à la procédure de traitement de plainte ou si vous n'êtes pas d'accord avec le traitement ou son résultat, vous pouvez soumettre le litige au juge compétent.

Données personnelles

Vos données personnelles sont utilisées pour demander, souscrire et gérer l'assurance. Independer étant une entreprise en ligne, elle utilise souvent le courrier électronique pour communiquer avec vous. Nous pouvons également vous envoyer des e-mails à propos de questions dont nous estimons qu'elles sont pertinentes ou informatives pour vous. Dans ces e-mails, vous trouverez toujours un lien pour vous désabonner.

L'assureur que vous avez choisi reçoit également vos données personnelles de notre part : l'assureur peut vous contacter directement. Si d'autres instances ont besoin de vos données, l'assureur transmet vos données personnelles. Il les utilise également pour éviter qu'une personne abuse de votre assurance.

Coordonnées d'Independer.be

Independer a son siège social Mediaplein 1, 2018 Anvers. Independer est immatriculée auprès de la FSMA (Financial Services and Markets Authority) sous le numéro d'agrément 0741664275. Independer.be SA est inscrite dans le registre des personnes morales à Anvers (division Anvers) sous le numéro 0741.664.275.